

cratie ne s'implante pas au pays, mais que les droits du peuple soient respectés. La voix de l'opinion publique se fait entendre par tout le pays réclamant des élections générales afin de s'assurer si le Gouvernement jouit de la confiance populaire. Or, le Gouvernement se contente de répondre par son silence aux réclamations de l'opinion publique. Mon très honorable ami (M. Meighen) a posé la question. Sur quelles questions irions-nous consulter le peuple? Or, nous demandons au Gouvernement de soumettre une seule question au verdict populaire, à savoir: le présent Gouvernement jouit-il de la confiance de la majorité de la population canadienne? Mon très honorable ami ajoute: Que prétendez-vous faire de la question du tarif douanier? Pour quelle raison ne parlez-vous pas de la question tarifaire? Cette manœuvre est fort habile; il va sans dire, toutefois, que nous sommes en droit de nous attendre à d'adroites manœuvres de la part du premier ministre. La question du tarif douanier, si ma mémoire est fidèle, ne saurait être soulevée avant l'étude du budget, en vertu d'une décision que vous avez rendu vous-même, monsieur l'Orateur.

M. L'ORATEUR: Je suis d'avis que l'honorable député fait erreur. Je suis au fait de la décision à laquelle il vient de faire allusion. Il s'agit purement et simplement d'un avis indirect donné à la Chambre qu'il serait peut-être préférable d'attendre le dépôt du budget avant de discuter la question tarifaire; cette décision ne tendait nullement, toutefois, à prévenir toute allusion à la question du tarif douanier.

L'hon. M. BELAND: Nous nous en tiendrons à votre décision, monsieur l'Orateur.

M. DEVLIN: Si je n'ai pas cité exactement la décision que vous avez donnée, monsieur l'Orateur, vous me permettrez peut-être de rappeler à votre souvenir que la coutume invariable existe depuis des années au Parlement canadien de s'abstenir de discuter les questions ayant trait au tarif douanier tant que le budget n'a pas été déposé; cette coutume est aussi observée depuis nombre d'années à la Chambre des communes du Royaume-Uni. Le premier ministre pose la question: Est-ce que les membres de la gauche sont prêts à s'en tenir aux propositions qu'ils ont faites touchant le tarif douanier, en 1919? Or, il le sait fort bien, le parti libéral est disposé à soutenir tous les projets qui sont véritablement libéraux. Il sait fort bien qu'à tous égards l'esprit dirigeant du libéralisme au Canada en ces

[M. Devlin.]

dernières années fut le regretté sir Wilfrid Laurier dont les traces sont habilement suivies à cette heure par le présent chef de l'opposition. Inspirés par les enseignements de sir Wilfrid Laurier et les meilleurs principes sur lesquels s'appuie le libéralisme, nous, les membres de la gauche, entendons suivre la lettre et l'esprit de la doctrine libérale. Les autres remarques qu'a prononcées le premier ministre ne méritent nullement d'être relevées.

Il veut discuter mille et une questions, mais non celle du droit qu'a le peuple d'exprimer son avis sur les affaires de l'Etat. Nous en sommes encore, dit-il, aux mesures de guerre et nous traitons des choses qui sont la conséquence de la guerre.

Les conditions financières, industrielles et agricoles du Canada seront des conséquences de la guerre longtemps après que nous serons disparus de la scène du monde, le premier ministre et moi. Il y a eu pendant la guerre une révolution universelle; mais il n'y a pas eu, dans les institutions parlementaires du Canada, de révolution qui empêche le peuple de demander que l'on obtienne son assentiment à la formation d'un ministère qui dirigera la chose publique. Je n'entends pas faire un bien long discours, mais il me faut dire que depuis quelques années le peuple demande d'avoir voix au chapitre quand il s'agit d'affaires concernant le Dominion. Le Gouvernement lui a refusé l'exercice de ce droit. L'administration précédente avait fait de même, gouvernant le pays par des décrets. Elle a eu recours à tous les moyens possibles pour étouffer la voix du peuple, et voici un premier ministre qui déclare son intention de suivre l'exemple de son prédécesseur. Pourquoi donc, en ce cas, tant de membres du cabinet en sont-ils sortis? Serait-ce mon très honorable ami lui-même qui les y a contraints? Il me semble que le peuple et ses représentants ici ont droit à une déclaration du premier ministre au sujet des causes qui ont amené ces hommes à se retirer du ministère.

Le premier ministre annonce que lui et ses collègues vont maintenir la protection en ce pays. Qu'il me permette de lui rappeler qu'en 1918, mettant à profit la loi relative à la réciprocité, le Gouvernement a détaxé les pommes de terre. Pas un semblant de protection dans cette mesure: c'était le libre-échange absolu quant aux pommes de terre; et je préviens mon honorable ami de la Colombie-Anglaise que d'autres dispositions de même nature pourront être adoptées par le Gouvernement actuel, quand cela fera son affaire.